

Le prince Aloïs du Liechtenstein contre l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 15 août 2011

Lu sur [20 Minutes Online Suisse](#) :

Alois du Liechtenstein s'est clairement opposé dimanche à Vaduz, dans la capitale de cette principauté, à la dépénalisation de l'avortement, comme le demande une initiative populaire.

Au cours d'un discours prononcé à l'occasion de la fête nationale de la principauté, célébrée le 15 août, le prince a indiqué que si l'initiative était approuvée par le peuple, lors d'un référendum le 18 septembre, il « s'opposerait » à l'entrée en vigueur de la réforme, rapporte l'agence ATS lundi.

Le parlement du Liechtenstein, qui a été consulté sur cette initiative destinée à autoriser l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse, s'y est aussi déclaré opposé.

Sans la signature du prince, 43 ans, aucune nouvelle loi ou modification n'entre en vigueur au Liechtenstein.

L'héritier du trône critique principalement «la problématique des avortements ciblés d'enfants handicapés».

Le texte prévoit de permettre les interruptions de grossesse sans imposer de délai, en cas de risque de handicap de l'enfant à venir.

Actuellement, l'avortement est punissable au Liechtenstein d'un an de prison, même s'il a été effectué à l'étranger.

Le Parlement du Liechtenstein, qui compte 25 membres, avait été consulté en juin sur cette proposition de dépénaliser l'avortement jusqu'à 12 semaines, et jusqu'au terme de la grossesse en cas de handicap du bébé. Elle avait recueilli 7 voix seulement.

*Alois von und zu
Liechtenstein*

Le référendum populaire du 18 septembre, promu autour du thème : « De l'aide plutôt que des sanctions », peut du fait des déclarations du prince être déjà considéré comme nul et non avenu si jamais il devait approuver la libéralisation de l'avortement.

Le prince Aloïs présidait à la première fête nationale du Liechtenstein sans messe solennelle, une nouveauté due à l'initiative de l'archevêque du lieu. Le prince héritier a [invoqué](#) un choix dû à la nouvelle politique de l'Eglise issue de Vatican II ; mais il a ajouté que le droit matrimonial du Liechtenstein et notamment la reconnaissance des partenariats de couples du même sexe dès le 1er septembre prochain expliquaient cette réticence de l'Eglise.

Les déclarations anti-avortement d'Aloïs sont certes une bonne nouvelle mais comporte quelques bémols puisqu'elles tendent à souligner plutôt les dérives possibles de la loi (par exemple, que le droit à l'avortement devienne la « norme » pendant les 12 premières semaines de la grossesse) que le caractère en soi inacceptable de l'élimination d'un enfant à naître, qu'il soit handicapé ou non.

Mais son courage est réel et l'on retiendra plutôt le fait qu'il a plaidé pour que le Liechtenstein devienne un pays accueillant pour les enfants et apporte une aide réelle aux mères seules et aux « familles nombreuses ».

© [leblogdejeannesmits](#).